

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

## MAIGNELAY-MONTIGNY

3

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

#### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

22

#### OBJET

**Vente d'un bien immobilier  
communal sis au 7 place du  
Général de Gaulle**

Date de la convocation : 01/09/2025

Nombre de votes pour : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

#### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, Mme COURSEAUX Estelle, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, M. FIEVEZ Patrick, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. VAUCHELLE Patrick, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric.

#### Absents représentés :

M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre  
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles  
Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric

#### Absente excusée : Mme MATS Anik

#### Secrétaire : Mme LOISEL Marie-Christine

- VU Les articles L 2121-29 du C.G.C.T.,  
VU Les articles L 2241-1 et suivants du C.G.C.T., précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toutes cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,  
VU l'estimation de France Domaines actualisée en date du 19/06/2025,  
VU la délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 16/12/2024 actant le projet de vente de cet immeuble.

CONSIDERANT que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé de la commune, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer une partie des projets communaux d'ordre public en cours et à venir,

CONSIDERANT la proposition d'achat faite le 25/02/2025 par M. LECUYER Fabrice pour un montant de 155 000 €,

CONSIDERANT la signature d'une promesse de vente auprès de Maître Rémi BERTELOOT, notaire à Maignelay-Montigny, le 15/07/2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE**

**ACCEPTE** la proposition d'acquisition de M. LECUYER Fabrice au prix de 155 000 € pour cette maison d'habitation située au 7 place du Général de Gaulle (cadastrée AN 94) à Maignelay-Montigny, appartenant au domaine privé de la commune.

**AUTORISE** M. le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires et à signer l'acte de vente définitif.

Le Maire

Denis FLOUR

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)